

Colombie-Britannique. Par contre, c'est l'Ontario qui jouit de la plus importante capacité thermo-génératrice, suivi de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La première capacité nucléo-génératrice est prévue pour la fin de 1965.

Pour les années de prévision visées, le plus fort accroissement absolu est censé se produire au Québec (3,683,000 kW), suivi de l'Ontario (3,517,000 kW), de la Colombie-Britannique (1,752,000 kW), et de l'Alberta (822,000 kW). L'augmentation de la capacité génératrice du Québec comprendra 3,140,000 kW d'origine hydraulique et 543,000 kW d'origine thermique. Pour sa part, l'Ontario ajoutera 3,119,000 kW à sa capacité thermo-génératrice (y compris 200,000 kW d'origine nucléaire) et 398,000 kW d'origine hydraulique, tandis que la Colombie-Britannique haussera sa capacité génératrice de 1,374,000 kW (hydraulique) et de 378,000 kW (thermique). Il ressort donc que la capacité thermique va prendre de plus en plus d'importance du fait que des provinces comme l'Ontario disposent de moins en moins de ressources hydrauliques et que le progrès technique permet maintenant l'utilisation plus efficace de certains combustibles dans les centrales thermiques à charge minimum.

Par charge de pointe d'énergie primaire, il faut entendre la moyenne maximum du nombre net de kilowatts requis en l'espace d'une heure pour toutes les charges, y compris celles qui sont destinées aux usagers commerciaux, domestiques, agricoles et industriels, ainsi que les pertes de ligne. De 1954 à 1964, cette demande de kilowatts s'est accrue de 7.1 p. 100, mais de seulement 6.9 p. 100 au cours de la période 1960-1964, on prévoit que la charge de pointe requise augmentera, en moyenne, de 6.9 p. 100 par année durant la période 1965-1969. Par suite de l'accroissement rapide de la capacité génératrice, de l'augmentation plus lente mais soutenue des charges de pointe et du léger fléchissement des expéditions d'énergie primaire aux États-Unis, la réserve nominale de capacité génératrice nette a augmenté chaque année de 1954 à 1964, sauf en 1961, 1963 et 1964. On prévoit donc qu'elle augmentera de 1965 à 1969 sauf en 1966. En tant que pourcentage de la charge de pointe d'énergie primaire, la réserve, qui a atteint un maximum de 28.2 p. 100 en 1960, est censée tomber à 18.9 p. 100 en 1969.

4.—Capacité génératrice nette, par province, 1964

Catégorie d'installations génératrices	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
	(milliers de kilowatts)					
Hydro-électrique.....	442	—	141	222	9,453	5,603
Thermo-électrique						
Vapeur.....	45	51	383	305	192	2,379
Combustion interne.....	11	7	3	7	15	8
Turbine à gaz.....	—	—	—	—	36	—
Total.....	498	58	527	534	9,696	7,990
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
(milliers de kilowatts)						
Hydro-électrique.....	735	309	326	2,689	44	19,964
Thermo-électrique						
Vapeur.....	291	529	748	498	1	5,422
Combustion interne.....	8	35	31	117	13	255
Turbine à gaz.....	—	39	130	177	2	384
Total.....	1,034	912	1,235	3,481	60	26,025